

CR CAFE DES ASSOCIATIONS

18 DECEMBRE 2018

Présents : M. DUPART (amis de Musidora), M. GIRAULT (BLR audiovisuel et tacots bacots), M. LAUBRY (FC football club), M. ADNOT (chasse), Mme MAILLOT et M. ANTOINE (âge d'or), Mme GUIOT (parole d'enfants) M. PETIT (BLR taekwendo), Mme MOULYS (odyssée de la découverte), M. JULIEN (les amis de l'orgue), M. COULON (USB arts martiaux), M. DALMASSO et Mme VITRANT (BLR jumelage) ; Mme ROLLET (pétanque), M. DUVIVIER (professionnel de Bois le Roi et Infoseine), M. RAMOS (USB badminton), M. JALENQUES (USB comité directeur), Mme SADIK (voisins long et P3E) M. AUCLAIR (le trait d'union), Mme JALENQUES (les amis de la forêt), Mme PRUZINA (les jardins de la découverte), M. BORDEREAUX (conseiller municipal délégué au sport) et M. DUTHION (Maire-Adjoint délégué à la culture).

Subventions 2019 :

M. DEPRESLES a présenté différentes diapositives concernant la campagne de subvention 2019 :

- Le cadre légal des subventions
- Les types de subventions et les critères applicables au titre de l'année 2019
- Les dates principales à retenir
- La fiche CERFA de demande de subvention
- La fiche bilan 2018

Tous ces documents seront transmis lors de l'appel à projet qui vous sera transmis par mail et disponible sur le site de la ville, si possible d'ici le 21 décembre.

Il est à noter :

- L'obligation pour chaque association de valoriser les aides indirectes (contribution en nature)
- Chaque association recevra une subvention de fonctionnement (% du budget réalisé N-1)
- Chaque association pourra présenter deux projets exceptionnels
- Un appel à projet « Bois-le-Roi fête la nature ». Le cadre de ce projet sera présenté dans la première quinzaine du mois de janvier. Chaque association qui le souhaite pourra présenter un projet et prétendre ainsi à une subvention
- Deux ateliers d'aide à la rédaction des subventions, vous sont proposés les 15 janvier (18h-20h) ou le 19 janvier (10h-12) sur inscription à contacts@ville-boisleroi.fr
- La « précision » chiffrée portant sur les critères d'attributions sera effectuée en commission « vie associative » (mars 2019)
- Clôture des demandes de subventions prévues **le 15 février 2019** et notification des subventions au conseil municipal du mois de mai 2019
- Le budget général doit prendre en compte les demandes des projets exceptionnels et l'éventuelle participation à l'appel à projet « Bois-le-Roi fête la nature ».

Remarque des participants :

ASSOCIATIONS	MUNICIPALITE
Mme MOULYS regrette fortement que les associations ne puissent formuler que deux projets. Ceci ne correspond pas aux besoins de son association.	M. DEPRESLES rappelle que chaque association recevra une part de subvention liée au fonctionnement. Celle-ci prend forcément en compte l'ensemble des projets portés par l'association. Ce principe est complété par la possibilité d'avoir une subvention exceptionnelle en proposant deux projets au maximum. Il est compliqué de pouvoir trouver un mode opératoire permettant de convenir au fonctionnement de chaque association. Ainsi, l'équipe municipale a souhaité mettre en place un dispositif plus équitable car centré sur le fonctionnement (budget réalisé), tout en soutenant une dynamique territoriale grâce à des financements exceptionnels. M. DEPRESLES fera remonter cette remarque mais ne pense pas qu'il y ait des modifications prévues pour cette année.
M. AUCLAIR, Mme JALENQUES (appuyés par d'autres associations) rappellent qu'ils font leur comptabilité en année scolaire et non en année civile. Souhaitent continuer sur le même mode opératoire.	M. DEPRESLES et M. DUTHION rassurent les associations et de continuer comme elles le faisaient l'année dernière
Mme PRUZINA demande des précisions sur le critère « ancienneté de l'association » et sur l'appel à projet « Bois-le-Roi » fête la nature	Les précisions sur les critères seront apportées par la commission vie associative (mars 2019) et pour l'appel à projet dans la première quinzaine du mois de janvier.
M. AUCLAIR demande de connaître la précision sur les montants appliqués aux critères, car pour certains projets, si la subvention accordée ne correspond pas à la demande initiale, ils ne peuvent être réalisés faute de financement suffisant.	
Mme JALENQUES demande d'obtenir des montants indicatifs pour valoriser l'utilisation des salles. Aussi, quelle est la procédure à adopter lorsque le projet n'a pas pu être réalisé.	M. DEPRESLES donnera des montants indicatifs. Pour les projets non finalisés, des précisions seront apportées rapidement.
M. DUPART demande, s'il est prévu de recevoir les associations en commission pour présenter les projets.	M. DEPRESLES précise que la commission va recevoir les associations suivantes : USB, FC football club, trait d'union et la crèche. M. DUTHION précise que la commission essaiera, dans la mesure du possible, d'inviter les associations à une commission. Il rappelle la volonté municipale de soutenir le tissu associatif.
M. LAUBRY demande la tendance sur une hausse ou une baisse des subventions municipales	M. DUTHION indique que la dotation globale n'est pas prévue à la baisse.

Divers :

Mme PRUZINA souhaite que M. DEPRESLES précise l'organisation de l'entretien des locaux pendant les vacances.

Les associations étant moins actives pendant les vacances, il n'est pas prévu de faire le ménage dans les salles prêtées (en dehors du complexe sportif Langenargen) aux associations pendant les vacances scolaires. Cela s'explique aussi par le fait que la totalité de l'effectif des agents d'entretien ne sont pas présents durant cette période. Ainsi, le nettoyage des salles ne peut pas être assuré dans l'ensemble des locaux communaux. La priorité est donnée au centre de loisirs, au bébé accueil et au nettoyage de fond des écoles.

Cependant, du matériel pour réaliser si besoin l'entretien, sera mis à disposition.

Ainsi, chaque association doit s'assurer du bon état de la salle avant de quitter les lieux.

Il a ainsi été décidé, lorsqu'une association constate un mauvais état de la salle, de le préciser à M. DEPRESLES.

Mme MAILLOT, souhaite revenir sur le délai de réservation pendant les vacances scolaires. Il est difficile de prévoir une AG seulement 3 semaines avant la date. Ainsi, M. DEPRESLES, demande aux autres associations leur accord pour pouvoir prendre en amont des réservations pour des évènements spéciaux. Cette demande est actée à la majorité.

Fin de la réunion 20h10